

**APPROCHE INSTITUTIONNELLE DU PROCESSUS
DE DÉLIVRANCE DE L'AIDE :
CAS DE LA DÉLÉGATION A UNE INSTITUTION MULTILATÉRALE
D'AIDE AU MANDAT ANTI-PAUVRETÉ AU SUD**

Gabriel M. BISSIRIOU*

***Résumé :** Cet article se propose d'utiliser le modèle Principal-Agent pour analyser les déterminants institutionnels et contractuels susceptibles d'améliorer l'efficacité du mécanisme d'octroi et d'affectation de l'aide. S'inspirant de la structure formalisée de Svensson (2000) sur la crédibilité d'engagement des donateurs altruistes du Nord à assurer la consommation du pauvre au Sud, notre modèle s'intéresse aux mécanismes d'incitation des acteurs institutionnels impliqués dans la chaîne de délivrance de l'aide. Il se différencie principalement de celui de Svensson (2000) par la recherche d'un partenariat global et des engagements mutuels au Nord et au Sud concernant la production du bien public mondial qu'est l'accroissement de la consommation du pauvre au Sud. Si l'aide est considérée comme un contrat où un donateur du Nord cherche à transférer une aide exogène à deux pays bénéficiaires du Sud pour en réduire la pauvreté, il n'en reste pas moins que son anticipation affecte négativement les motivations des gouvernements récipiendaires à élaborer des politiques appropriées. Pour atténuer les conséquences du dilemme du Samaritain, nous montrons qu'à défaut d'assurer des contrats optimaux de premier et de second rang, la délégation de la règle d'allocation de l'aide à une institution multilatérale (exemple : Banque mondiale) au mandat anti-pauvreté peut permettre aux deux acteurs fondamentaux de la relation Principal-Agent de résoudre les problèmes d'incohérence temporelle et d'agence (aléa moral, anti-sélection) auxquels ils se trouvent confrontés et ainsi rapprocher l'équilibre sous optimal discrétionnaire de l'optimum de second best, plus réalisable.*

***Mots-clés :** AIDE AU DÉVELOPPEMENT, RELATION PRINCIPAL-AGENT, DILEMME DU SAMARITAIN, RÉDUCTION DE LA PAUVRETÉ, BIEN PUBLIC MONDIAL.*

***Classification JEL :** F3, F35, F55.*

* Observatoire des Politiques Economiques Européennes (OPEE), Université Robert Schuman, Strasbourg. Courriel : mgbissiriou@yahoo.fr ; Gabriel.bissiriou@umb.u-strasbg.fr

INTRODUCTION

La recherche par les pays donateurs du Nord et les pays récipiendaires du Sud d'une coopération renforcée, fondée sur des valeurs et des principes communs, relance actuellement les débats théoriques sur l'efficacité de l'aide publique au développement (APD).

En termes politiques, les récents engagements pris aux différents Sommets internationaux¹ sur les moyens de rendre l'aide plus efficace traduisent la nécessité de faire de réels progrès, non seulement au niveau global (production de biens publics mondiaux tels que la réduction globale de la pauvreté, la préservation de l'environnement ou la maîtrise de la finance globalisée²), mais également au niveau de chaque pays (construction ou renforcement des capacités effectives locales). Dans le monde globalisé actuel, le partenariat n'est plus uniquement une manière de partager les responsabilités, ce n'est plus un choix délibéré, mais un fait, une nécessité au nom des intérêts communs du Nord et du Sud. Et le sud, handicapé par une plus faible marge de manœuvre, peut bénéficier de l'aide, en termes de construction des capacités d'accès aux marchés internationaux de capitaux, de commerce, de respect des clauses environnementales et sociales. En d'autres termes, le succès des accords mondiaux, basés sur les efforts partagés, passe naturellement par les capacités des différents partenaires à élaborer des politiques appropriées. Ainsi s'ouvre un champ d'action nouveau à l'aide au développement, celui de la bonne gouvernance, celui de la fixation des règles du jeu mondial. Dans ce partenariat de la bonne gouvernance, la conditionnalité du Nord qui fixe les critères *a priori* aux gouvernements du Sud n'aurait plus sa raison d'être, du moins pas sous sa forme actuelle (Consensus de Washington). Ce partenariat consistera à établir ensemble les règles du jeu, à bâtir des objectifs quantifiés, visibles, et surtout à élaborer des indicateurs permettant de mieux apprécier et réajuster à tout moment le déroulement des résultats escomptés tant du côté des bénéficiaires que des donateurs (Cashin *et al*, 2001)³.

¹ Sommets du G8 à Gleneagles (2000) des Nations unies sur les objectifs prioritaires du millénaire, sur le financement du développement à Monterrey (2000), le développement durable à Johannesburg (2002), ou encore sur une approche globale et partenariale de réduction de la pauvreté (Déclaration de Paris, 2005).

² La maîtrise de la finance globalisée passe, non seulement, par la formation d'espaces de coopération régionale aptes à endiguer l'endettement souverain face aux fluctuations monétaires, les crises globales de liquidité en mal de prêteur international en dernier ressort, les crises de solvabilité sans droit international des faillites, ou les handicaps structurels des pays moins avancés à s'arrimer à la mondialisation, mais également par la nécessaire réforme des structures des institutions de Bretton Woods.

³ La « Déclaration de Paris », qui réunissait en mars 2005 plus d'une centaine de pays donateurs et bénéficiaires sous l'égide du Comité d'aide au développement (CAD) de l'OCDE et de la Banque mondiale, cherche à promouvoir un modèle de partenariat global qui améliore la transparence et la responsabilité sur l'utilisation pertinente des fonds alloués. Pays bénéficiaires et donateurs s'accordent sur plusieurs étapes telles que : promouvoir une véritable appropriation par le bénéficiaire, aligner l'aide sur les priorités locales et utiliser les systèmes locaux normalisés de délivrance de l'aide (documents stratégiques de lutte contre la pauvreté), harmoniser les pratiques du donateur à limiter les gaspillages, une plus forte concentration sur les résultats, et surveiller

En termes de littérature existante, cette fonction de monitoring permanent intégrant tous les acteurs concernés nous semble porteur de partenariats plus efficaces, mais reste pour l'instant peu abordée et n'est étudiée que de façon parcellaire. Les défauts de la coordination résident essentiellement, selon la littérature existante, dans les comportements erratiques qu'elle peut susciter chez les gouvernements bénéficiaires de l'aide: aléa moral et anti-sélection. Nous considérons que les imperfections de la relation Principal-Agent de l'aide relèvent des comportements erratiques (*free riding*, passage clandestin) des deux catégories d'acteurs en présence (donateurs bilatéraux et pays bénéficiaires). La notion de bien public mondial relève de la nécessité de ce partenariat global qui associe la crédibilité d'engagement des deux acteurs.

La littérature émergente sur les déterminants contractuels et institutionnels du processus de délivrance de l'aide tire sa source dans les récentes conclusions des investigations empiriques et théoriques sur l'efficacité de l'aide.

Les analyses empiriques sur l'efficacité de l'aide montrent, au-delà de l'absence d'impact de l'aide sur la croissance (Boone, 1996), qu'une véritable appréciation de cet impact exige de prendre en compte l'hétérogénéité des pays bénéficiaires. Si Burnside et Dollar (2000), dans une perspective de court terme, montrent que l'impact de l'aide est positif dans les pays poursuivant de bonnes politiques macroéconomiques, Svensson (1999) considère, qu'à plus long terme, l'aide est uniquement bénéfique aux pays jouissant de bonnes pratiques démocratiques. De plus, ils ne trouvent respectivement aucun impact de l'aide sur la qualité des choix politiques des pays bénéficiaires (Burnside et Dollar, 2000), ni sur la discipline fiscale (Svensson, 2000). Si cette littérature a conduit à privilégier la politique de la sélectivité par rapport à celle de la conditionnalité, elle trouve malheureusement que cette sélectivité n'est pas suffisamment déterminante pour réduire la pauvreté dans les pays bénéficiaires (Collier, 1997 ; Dollar et Svensson, 1998 ; Collier et Dollar, 1998).

Sur le plan théorique, différentes études essaient d'élaborer des modèles analytiques qui tentent d'articuler ces paradoxes empiriques dans un schéma cohérent et d'améliorer notre compréhension de l'efficacité de l'aide. Partant de l'hypothèse que le gouvernement au Sud se préoccupe partiellement du bien-être général du pays, et partiellement du bien-être particulier de son élite dirigeante, ces modèles analytiques considèrent que l'aide et la conditionnalité peuvent être utilisées pour réduire la rente informationnelle acquise par l'élite dirigeante et accroître ainsi la consommation du pauvre qui constitue l'élément déterminant de la croissance des pays bénéficiaires de l'aide. Si certains de ces modèles s'intéressent à l'efficacité de l'aide par la voie du transfert fiscal entre

conjointement les progrès réalisés. La déclaration inclut des objectifs qui, pour la première fois, mesureront l'efficacité du processus de délivrance de l'aide. Cf. «2005 Development Cooperation Report », vol. 7, n° 1, OECD, 2006. L'ONU a également reçu de son Sommet un mandat pour le Conseil économique et social de faire le compte rendu des progrès enregistrés dans la coopération pour le développement tous les deux ans. Cf. « UN Summit: What does it mean for tackling world poverty? », New York, 2005.

les deux groupes (des riches aux pauvres) dans le pays récipiendaire (Adam et O'Connell, 1999 ; Drazen, 1999), d'autres préfèrent celle des contrats incitatifs entre Principal et Agent visant à résoudre les problèmes d'agence afférents (Azam et Laffont, 2003 ; Svensson, 2000, 2003).

Notre analyse s'inscrit dans la lignée de ces deux derniers modèles abstraits qui s'intéressent aux sérieux problèmes d'agence, en particulier de celui de l'aléa moral et de l'anti-sélection. Si le modèle d'Azam et Laffont (2003) utilise les concepts de *bien public mondial* (BPM) et de *compatibilité incitative* pour améliorer la capacité des pays bénéficiaires à accroître la consommation du pauvre au Sud, celui de Svensson (2003) explore les aspects institutionnels nécessaires à une plus forte crédibilité d'engagement des donateurs altruistes.

S'inspirant de la structure formalisée de Svensson (2000) sur le renforcement de la crédibilité d'engagement des donateurs altruistes du Nord, notre modèle s'intéresse aux mécanismes d'incitation d'un des acteurs institutionnels impliqués dans la chaîne de délivrance de l'aide, en l'occurrence ceux d'une institution multilatérale d'aide (IMA) tel que la Banque mondiale. Il se différencie principalement de celui de Svensson (2000) par la recherche d'un partenariat global et des engagements mutuels du Nord et du Sud concernant la production du BPM qu'est l'accroissement de la consommation du pauvre au Sud (C_p).

Si nous considérons l'aide comme un contrat où un donateur bilatéral altruiste du Nord cherche à transférer une aide exogène à deux pays bénéficiaires du Sud pour réduire la pauvreté au Sud (BPM), il n'en reste pas moins que son anticipation affecte négativement les motivations des gouvernements récipiendaires à élaborer des politiques appropriées. Pour atténuer les conséquences du dilemme du Samaritain (à savoir, la possibilité que des gouvernements bénéficiaires exploitent l'altruisme du donateur), nous montrons qu'à défaut d'assurer des contrats optimaux de premier (*first best*) et de second rang (*second best*), la *délégation* de la règle d'allocation de l'aide à une institution multilatérale d'aide (IMA, exemple : Banque mondiale) au mandat anti-pauvreté peut permettre aux deux acteurs fondamentaux de la relation Principal-Agent de résoudre les problèmes d'incohérence temporelle (allocation *ex ante*, décaissement *ex post*) et d'agence (aléa moral, anti-sélection) auxquels ils se trouvent confrontés et ainsi rapprocher l'équilibre sous optimal discrétionnaire *ex post* (cohérence temporelle, mais effets négatifs du dilemme du samaritain) de l'optimum *ex ante* de *second best*, plus réalisable (la référence). Selon les résultats de la littérature sur la politique monétaire⁴ et sur la politique d'aide⁵, la délégation à un agent aux préférences différentes peut permettre au donateur bilatéral de relâcher des contraintes incitatives inhérentes aux contrats optimaux d'engagement *ex ante* et obtenir une règle d'allocation optimale proche de l'optimum de *second best*.

⁴ Cf. entre autres Rogoff (1985), Walsh (1995), Villieu (2003).

⁵ Cf. entre autres Svensson (2000) et Hagen (2006).

Notre modèle se différencie principalement de celui de Svensson (2000) sur trois points principaux. D'abord, nous supposons, à l'inverse de Svensson, que les deux gouvernements bénéficiaires ne sont pas identiques. Aussi, adoptons nous plutôt l'approche de Hagen (2006) du différentiel de productivité d'aide entre deux pays bénéficiaires concurrents. Ce qui insiste davantage sur l'impact *ex post* de l'effort de réforme localement entrepris que sur l'analyse *ex ante* de deux agents identiques soumis à des chocs exogènes asymétriques de Svensson (2000). Ensuite, nous considérons, à l'inverse de Svensson (2000) et à la manière de Hagen (2006), que la délégation à une IMA moins averse à la pauvreté (ou à l'inégalité) que le donateur bilatéral n'est pas toujours la seule alternative possible. Ceci n'explique pas pourquoi deux donateurs bilatéraux à niveaux d'aversion à la pauvreté radicalement différents (Etats-Unis, pays scandinaves) délèguent une part non négligeable de leur budget d'aide à une même IMA. La raison de ce choix d'une IMA commune réside, à notre avis, dans l'essence même des institutions de Bretton-Woods (Banque mondiale, FMI, GATT) chargées de gérer plus efficacement les problèmes globaux difficilement gérables à cette époque par les Etats souverains. L'acuité des problèmes posés aujourd'hui par la production des biens publics mondiaux remet à l'ordre du jour l'un des principaux objectifs du millénaire, à savoir la réduction de la pauvreté au Sud. L'approche du différentiel de productivité d'aide de Hagen (2006) que nous adoptons ici nous semble plus pertinente dans l'explication de la délégation à une même IMA aux préférences différentes de celles (plus ou moins altruistes) des donateurs bilatéraux. La règle d'allocation optimale *ex post* de l'IMA constituera l'outil déterminant de la recherche du gain d'efficacité de l'aide déléguée dans l'optique de la gestion du bien public mondial qu'est la consommation du pauvre au Sud. Enfin, nous utilisons la théorie des jeux pour montrer la nécessité de prendre en compte, non seulement l'impact du donateur en tant que leader de Stackelberg, mais également celui du donateur suiveur (bénéficiaire leader de Stackelberg) dans une perspective stratégique.

Notre justification théorique de la délégation s'opère de la manière suivante : partant du régime sous optimal discrétionnaire (indiqué D), le donateur N cherche à se rapprocher du régime de référence d'engagement *ex ante* de *second best* (indiqué P) en déléguant la responsabilité de la règle d'allocation *ex post* à un agent indépendant aux préférences différentes des siennes, à savoir le régime de la délégation (indiqué A). La première section présente le régime d'engagement *ex ante* du donateur qui servira de référence (optimum de *second best*). La deuxième section s'intéresse au régime discrétionnaire *ex post* (sans aucune technologie d'engagement) sous optimal reflétant les effets négatifs du dilemme du samaritain dans deux cadres d'interaction stratégique différents (mouvements simultanés, mouvements séquentiels). La troisième section proposera enfin la solution institutionnelle de la *délégation* à une IMA au mandat anti-pauvreté susceptible de rapprocher le régime discrétionnaire de l'optimum référentiel de *second best* en comparant les mouvements stratégiques en régime discrétionnaire (D) au régime de la délégation (A).

1. STRUCTURE DU RÉGIME D'ENGAGEMENT *EX ANTE* : OPTIMUM DE *SECOND BEST*

Le modèle reprend la structure de Svensson (2000) en ce qui concerne la formalisation stylisée de la relation Principal-Agent de l'aide.

On considère la relation entre un donateur bilatéral altruiste du Nord indicé N et deux pays bénéficiaires du Sud non identiques indicés $R_j, j = 1, 2$ du fait de leur différentiel de productivité d'aide $g_1 \neq g_2$ (Hagen, 2006). Le paramètre g_j exprime le degré d'altruisme de chaque agent en termes de productivité d'aide (ou de leur différentiel en termes d'impact marginal de l'aide sur leurs consommations respectives).

Les consommations C_j sont ici similaires aux consommations des pauvres dans les pays bénéficiaires respectifs. Ces consommations sont vitales pour l'accroissement du niveau de vie individuel du pauvre au Sud (infrastructure de base, écoles élémentaires, système minimal de santé). De ce fait, nous évacuons, à la manière de Hagen (2006), les complications notationnelles et analytiques (liées à des agents bénéficiaires identiques soumis à des chocs exogènes aléatoires) utilisées par Svensson (2000)⁶.

Pour étudier la relation Principal-Agent de l'aide, on considère un jeu séquentiel à trois étapes. Le *timing* des événements en cas d'engagement *ex ante* de N se déroule de la manière suivante : à l'étape 1, le donateur N choisit sa politique d'aide *ex ante*. A l'étape 2, chacun des deux pays bénéficiaires R_j choisit simultanément et de manière non coopérative son niveau d'investissement I_j , pleinement conscient de cette politique d'aide. A l'étape 3, le donateur exécute sa politique d'aide *ex post* indépendamment des investissements réalisés par les bénéficiaires.

1.1. Programme d'optimisation de la politique d'aide du donateur bilatéral

Considérons qu'à l'étape 1 du jeu séquentiel, un donateur altruiste du Nord N dispose d'une technologie d'engagement *ex ante* (politique ou règle d'allocation *en ante* de l'aide) : en d'autres termes, en s'engageant *ex ante* à distribuer son budget d'aide à l'étape 3 à deux gouvernements bénéficiaires du Sud $R_j, j = 1, 2$ non identiques (responsables d'investissements optimaux nécessaires à leurs consommations respectives), son programme d'optimisation se définit de la manière suivante :

- Le donateur N altruiste cherche à maximiser sa *fonction objectif* de préférences ou d'utilité qui est la somme des consommations contribuant à

⁶ Similaire à la méthode d'analyse généralement adoptée dans la littérature sur la délégation en politique monétaire. Cf. Villieu (2003).

accroître la consommation du pauvre dans les deux pays bénéficiaires :

$$W_N = \sum_J U_N(c_J) = \begin{cases} \sum_J \frac{(C_J^{1-h_N})}{1-h_N}, 0 < h_N < \infty, h_N \neq 1 \\ \sum_J \ln C_J, h_N = 1 \end{cases} \quad (1)$$

h_N étant le degré d'aversion à la pauvreté (ou à l'inégalité) du donateur N ou l'élasticité de l'utilité marginale, C_J représentant la consommation de chaque pays bénéficiaire, avec $J=1,2$.

- Sous les *contraintes budgétaires* (CB) et de *rationalité incitative* (CRI) ou de participation (CP) des 2 pays bénéficiaires R_J :

$$\text{CB} : a_1 + a_2 \leq a \quad (2a)$$

$$\text{CP} : C_J = Y_J + g_J a_J \quad (2b)$$

(2a) spécifie que les transferts des deux bénéficiaires ne peuvent excéder le budget d'aide total, lequel est constant et exogène comme le spécifie Svensson (2000)⁷. (2b) exprime la consommation de chaque bénéficiaire comme la somme des revenus générés localement, Y_J , et le produit de l'aide (a_J) par la productivité de l'aide (g_J).

On suppose ici que la productivité de l'aide (g_J), qui est l'impact marginal de l'aide sur la consommation, devrait suffisamment varier entre les deux bénéficiaires. Nous adoptons ainsi l'hypothèse de Hagen (2006) de deux bénéficiaires non identiques, à l'inverse de celui de Svensson (2000) de bénéficiaires identiques *ex ante* soumis à des chocs exogènes asymétriques. Les différents facteurs ayant un impact négatif sur l'aide peuvent être, par exemple, une corruption plus répandue dans un pays bénéficiaire que l'autre, ou une efficacité des dépenses publiques plus faible dû aux niveaux de compétence bureaucratique plus faibles chez l'un que chez l'autre. C'est donc une hypothèse suffisamment réaliste pour être utile dans notre formalisation du contrat d'aide.

1.2. Programme d'optimisation de l'investissement des deux pays bénéficiaires

A l'étape 2 du jeu, les deux pays bénéficiaires choisissent simultanément et de façon non coopérative leurs investissements respectifs I_J afin de maximiser leurs utilités respectives :

⁷ Cette inéquation traduit l'hypothèse de la flexibilité de la contrainte budgétaire (*soft budget constraint*) introduite par Svensson (2000), selon laquelle le budget d'aide est politiquement fixé par le processus politique du pays donateur (*a* exogène), mais les montants respectifs alloués aux deux bénéficiaires ($a_1 + a_2 \leq a$), sont endogènes au processus de distribution et peuvent donc varier entre eux.

$$U_{R_j} = V(E - I_j) + C_j \quad (3)$$

L'investissement I_j est financé à partir d'une dotation initiale E et génère à l'étape 3 un revenu domestique de $Y_j = f(I_j)$, avec $f(I_j)$ étant strictement croissante et concave, tout comme la consommation. L'hypothèse sous-jacente ici est que tant que l'aide est donnée en supplément des revenus domestiques, le donateur altruiste incitera, par sa technologie d'engagement *ex ante*, des investissements optimaux des bénéficiaires destinés à avoir des consommations optimales en termes de réduction de la pauvreté chez eux. L'effet d'éviction de la fongibilité de l'aide se trouve ainsi écarté en régime d'engagement *ex ante*. L'objectif que nous visons ici est que les bénéficiaires puissent disposer de ressources suffisantes à investir à cette étape 2 du jeu séquentiel.

De même, le donateur N choisit sa politique d'aide de façon non coopérative, c'est-à-dire indépendamment des ressources dépensées $(E - I_j)$ par les bénéficiaires à l'étape 2. Différentes interprétations de cette hypothèse sont que, soit le donateur considère le montant non investi comme perdu car consommé par l'élite dirigeante (Hagen, 2006) ou parce que le donateur est uniquement préoccupé par la croissance (Pedersen, 1996), ou encore si l'on considère que les fonctions *objectifs* du donateur et des gouvernements bénéficiaires restent différentes (Svensson, 2000). Cette hypothèse de choix simultané et non coopératif à la Nash est confirmée par la *condition de 1^{er} ordre* pour l'investissement optimal qui s'ensuit :

$$-V'(E - I_j) + f'(I_j) = 0. \quad (4)$$

La solution implique le même niveau d'investissement dans les deux pays bénéficiaires : $I_1^P = I_2^P \equiv I^P$. Le niveau de revenu généré localement est donc identique et indépendant de l'allocation d'aide.

1.3. La politique optimale d'aide du donateur

Lorsque le donateur N fait son choix à l'étape 1 du jeu, il est aussi pleinement conscient que ses aides a_j n'affecteront pas l'investissement I_j de chaque bénéficiaire. En insérant les contraintes (2a) et (2b) dans la fonction objectif et en la dérivant par rapport à la variable a_1 , la *condition de 1^{er} ordre* pour une *allocation optimale de l'aide* à l'étape 3 du jeu est donnée par la dérivée première suivante par rapport a_1 :

$$\frac{\partial W_N}{\partial a_1} = (C_1)^{-h_N} g_1 - (C_2)^{-h_N} g_2 = 0 \quad (5)$$

En exprimant les niveaux de revenus des bénéficiaires en termes équivalents d'aide ($y_j = Y_j / g_j$), c'est-à-dire en les exprimant dans les mêmes unités que l'aide (a) par la proportionnalité, on peut écrire ainsi le montant global de ressources disponibles à distribuer à l'étape 3 du jeu sous cette forme :

$$R = a + y_1 + y_2.$$

D'où la proposition 1 et le lemme 1 de Hagen que nous adoptons ici :

Proposition 1

(i) Si $g_1 = g_2$, l'allocation optimale ex ante ne dépend pas de h_N :

$$a_1^P = a_2^P = \frac{1}{2}a.$$

(ii) Si $g_1 \neq g_2$, l'allocation optimale ex ante dépend de la technologie d'engagement suivante : $a_j^P = \Pi_j^P R^P - y_j^P$, où $\Pi_j^P \in (0,1)$ est la part de consommation optimale en termes équivalents d'aide du pays bénéficiaire j .

Preuve 1 : voir annexe A.

La partie (i) du résultat 1 spécifie que si l'impact de l'aide est le même dans les deux pays bénéficiaires, le degré d'aversion pour la pauvreté (ou l'inégalité) relative ne joue pas dans le partage optimal du budget d'aide. Le donateur voudrait alors toujours égaliser les niveaux de consommation, c'est-à-dire avoir $C_1 = C_2$. Tant que les bénéficiaires investissent le même montant à l'équilibre ($I_1^P = I_2^P = I^P$) et qu'ils ont des revenus identiques ($y_1^P = y_2^P = y^P$), ceci signifie qu'ils voudraient partager le budget d'aide en parts égales. C'est la raison pour laquelle Svensson (2000) avait besoin de deux hypothèses (pays bénéficiaires identiques ex ante mais différents ex post dus aux chocs exogènes, et rendements strictement décroissants de l'aide)⁸. Par commodité d'analyse, l'hypothèse de Hagen (2006) de deux pays *non identiques* en termes de *différentiel de productivité d'aide* reste assez pertinente tant que ces variations sont suffisamment larges. En effet, selon cette partie (i) du résultat 1 de Hagen (2006), *la délégation ne changerait rien puisque les deux bénéficiaires recevraient exactement la moitié du budget d'aide sans aucun rapport avec l'aversion à la pauvreté du donateur*. Ceci correspondrait à l'optimum de *first best* d'information et de comportement parfaits des deux acteurs fondamentaux de la relation Principal-Agent de l'aide.

La partie (ii) du résultat 1 nous informe que l'allocation optimale dépend du degré d'aversion à l'inégalité du donateur à travers $\Pi_j^P = (a_j^P + y_j^P) / R^P$.

⁸ Le revenu est exogène mais stochastique chez Svensson (2000), avec les bénéficiaires exerçant l'effort de réforme (i) qui accroît la probabilité d'être dans un état (s) où le revenu est élevé.

En supposant $\mathbf{g}_1 \prec \mathbf{g}_2$, l'aide est plus productive en termes de génération de consommation chez le bénéficiaire 2. En utilisant (2b), $\Pi_j^P = (C_j^P / \mathbf{g}_j) / R^P$, c'est la part de consommation du bénéficiaire j mesurée en termes équivalents d'aide. La valeur optimale de Π_j^P est une fonction de \mathbf{h}_N :

$$\Pi_j^P = \frac{(\mathbf{g}_j)^{\frac{1-h_N}{h_N}}}{(\mathbf{g}_1)^{\frac{1-h_N}{h_N}} + (\mathbf{g}_2)^{\frac{1-h_N}{h_N}}} \quad (6)$$

Sachant que $\Pi_1^P = 1 - \Pi_2^P$, la part correspondant au bénéficiaire 1 suffit pour l'analyse. Le bénéficiaire 1 est désavantagé par le fait que l'aide a un plus faible impact sur sa consommation comparé au bénéficiaire 2. Si le donateur se préoccupe uniquement de l'efficacité ($\mathbf{h}_N = 0$), le bénéficiaire 2 aurait toute l'aide ; mais si le donateur N était infiniment averse à l'inégalité, il tenterait d'égaliser la consommation des deux bénéficiaires lorsque $\mathbf{g}_1 \prec \mathbf{g}_2$.

Toutefois, plus la valeur de \mathbf{h}_N est élevée, plus grande sera la volonté du donateur de sacrifier une partie de son pouvoir global d'aide à élever les niveaux de consommation dans les pays bénéficiaires pour avoir une distribution plus égale de consommation entre eux. En d'autres termes, Π_j^P est croissant en \mathbf{h}_N . D'où :

Lemme 1

$$\Pi_1^P \underset{\prec}{\succeq} \frac{1}{2} \Leftrightarrow \mathbf{h}_N \underset{\prec}{\succeq} 1, \text{ de même, } \lim_{\mathbf{h}_N \rightarrow 0} \Pi_1^P = 0 \text{ et } \lim_{\mathbf{h}_N \rightarrow \infty} \Pi_1^P = \frac{\mathbf{g}_2}{(\mathbf{g}_1 + \mathbf{g}_2)} \succ \frac{1}{2}.$$

Preuve du lemme 1 : voir annexe A.

Cette partie 2 correspond à l'optimum de *second best* (indiqué P) d'information imparfaite (anti-sélection) ou de comportement non observable dans toutes ses dimensions (aléa moral), mais dont le résultat en termes de différentiel de productivité suffit pour déclencher l'aversion du donateur pour la pauvreté (ou l'inégalité) et rétablir l'équilibre de référence (P). En d'autres termes, l'optimum de *second best* (P) représente la volonté et la capacité du donateur (par son degré infiniment élevé d'aversion à l'inégalité) à égaliser les niveaux de consommation des deux pays bénéficiaires au vu du différentiel de productivité d'aide.

Ce pouvoir incitatif global du donateur suppose un engagement mutuel relativement efficace des deux acteurs fondamentaux (le donateur et les deux pays bénéficiaires) de la relation Principal-Agent de l'aide.

En d'autres termes, l'exécution d'un tel contrat incitatif entre deux pays souverains paraît difficilement réalisable, soit de façon explicite par une tierce partie (le tribunal), ou de manière implicite basée simplement sur la crédibilité

de leurs engagements à long terme. Si l'absence de crédibilité d'engagement des bénéficiaires est à la source de l'étude de la relation Principal-Agent de l'aide, la nécessité de se doter d'une technologie d'engagement *ex ante* oblige le donateur à courir un autre risque, celui de l'incohérence temporelle. Cette incohérence temporelle provient du fait que la technologie d'engagement *ex ante* perd sa crédibilité puisqu'elle implique une allocation *ex ante* et un décaissement *ex post*, quel que soit le résultat.

Ceci conduit le donateur bilatéral à modifier sa stratégie. Au lieu d'avoir une technologie d'engagement *ex ante* peu crédible, il serait plus judicieux de partir d'un équilibre sous optimal *ex post* sans aucun engagement (régime discrétionnaire, D) pour se rapprocher de l'optimum référentiel de *second best*. Ce qui est loin d'être le cas si l'on considère les effets négatifs du dilemme du Samaritain.

2. STRUCTURE DU RÉGIME DISCRÉTIONNAIRE : EFFETS DU DILEMME DU SAMARITAIN

Si nous nous référons à l'optimum de *second best* lorsque le donateur N dispose d'une technologie d'engagement *ex ante*, le régime discrétionnaire se présente de la manière suivante : le donateur altruiste n'a aucune technologie d'engagement; il alloue et décaisse *ex post* simultanément et de façon non coopérative l'aide à l'étape 3 du jeu, après que les niveaux d'investissement aient été déterminés par les deux pays bénéficiaires.

L'incohérence temporelle née du processus séquentiel du régime optimal d'engagement *ex ante* n'a plus lieu d'être, mais les comportements d'aléa moral des deux acteurs persistent. Si le problème du dilemme du Samaritain est souvent abordé uniquement sous l'angle de l'aléa moral créé par le comportement des bénéficiaires (Svensson, 2000 ; Hagen, 2006), il n'en reste pas moins que celui des donateurs bilatéraux eux-mêmes reste déterminant dans l'efficacité du processus de délivrance de l'aide.

D'un côté, en l'absence de technologie d'engagement, certains gouvernements bénéficiaires essaient d'adopter des stratégies sous optimales au dilemme qu'affronte le donateur altruiste, espérant que ce dernier se précipitera pour satisfaire les besoins non remplis (fongibilité de l'aide étudiée par Svensson, 2000, Azam et Laffont, 2003, Pedersen, 2001, Hagen, 2006) . De l'autre, certains donateurs bilatéraux sont aussi moins altruistes et n'attribuent l'aide que pour des raisons égoïstes d'influences diverses (Berthélémy, 2006). Notre analyse du régime discrétionnaire réside ici dans la prise en compte de l'impact stratégique des deux acteurs concernés dans ces domaines.

Nous essayons d'évaluer l'impact du dilemme du Samaritain dans deux cadres d'interaction différents : une situation où les bénéficiaires ne peuvent pas exploiter stratégiquement l'altruisme du donateur (mouvements simultanés) et celle où ils profitent du dilemme du Samaritain (N, suiveurs de Stackelberg).

2.1. Mouvements simultanés du donateur et des deux gouvernements bénéficiaires

Dans un jeu à mouvements simultanés, nous recherchons un équilibre de Nash dans lequel N et chacun des deux R_j optimisent indépendamment et simultanément leurs décisions respectives d'allocation ($a = a_1 + a_2$) et d'investissement (I_j , $j=1,2$) en considérant les actions des autres comme données. Une variable importante à prendre en compte ici est l'existence ou non de conflit d'intérêt entre le donateur N et l'un au moins des deux bénéficiaires R_j .

Si les contraintes de ressources (2a) et de participation des pays bénéficiaires (2b) sont les mêmes que dans le cas d'engagement *ex ante*, la condition de premier ordre pour une distribution optimale *ex post* de l'aide sera la même que pour celle de la distribution optimale *ex ante en l'absence de conflit d'intérêt*.

En effet, si N et chaque R_j ont les mêmes préférences, l'optimum de *second best* en sera l'issue du jeu. Lorsque les deux R_j sont de parfaits « agents » pour N, ce dernier n'a aucune raison de s'inquiéter pour la réalisation de cet optimum. Par contre, s'il y a conflit d'intérêt entre N et au moins l'un des deux R_j (ce qui est souvent le cas en réalité), l'absence de technologie d'engagement crédible ne fera qu'accentuer l'équilibre sous optimal discrétionnaire des deux acteurs. L'équilibre de Nash doit satisfaire les conditions de premier ordre suivantes :

Condition de premier ordre pour l'investissement optimal des R_j :

$$-V'(E - I_j^D)_+ + f'(I_j^D) = 0 \quad (4D)$$

Condition de 1^{er} ordre pour l'allocation optimale de l'aide du donateur :

$$\frac{\partial W_N}{\partial a_1^D} = (C_1^D)^{h_N} g_1 - (C_2^D)^{h_N} g_2 = 0 \quad (5D)$$

La seule différence est que cette condition de 1^{er} ordre sera évaluée à des niveaux différents de revenus domestiques ($y_1^D \neq y_2^D$) dans ces pays, compte tenu du fait que les bénéficiaires sont ici supposés capables d'intégrer eux-mêmes l'effet de leur investissement sur la distribution de l'aide. Tant que l'aide est donnée en supplément des revenus domestiques, l'investissement est plus faible en équilibre discrétionnaire (D) qu'en régime d'engagement *ex ante* (P). D'où la proposition 2 qui confirme le résultat de Hagen suivant :

Proposition 2: *le donateur N et les deux R_j choisiront, si possible, une allocation optimale ex post de la forme : $a_j^D = \Pi_j^D R^D - y_j^D$.*

Preuve de la proposition 2 : voir annexe A.

Dans ce jeu à mouvements simultanés sans aucune technologie d'engagement et sans conflit d'intérêts entre le Principal (donateur altruiste relatif) et l'Agent (les deux bénéficiaires altruistes relatifs), aucune exploitation stratégique n'a profité du dilemme du Samaritain. L'allocation optimale *ex post* de l'aide du donateur (a_J^D) dépendra de la capacité des bénéficiaires à internaliser la technologie d'engagement *ex ante* dans leurs stratégies d'optimisation de leurs investissements et consommations respectives. Cette capacité d'internalisation de chaque bénéficiaire est supposée optimale compte tenu du fait que chaque acteur ($N, R_J, J = 1, 2$) considère l'action des autres comme une donnée et qu'il n'y a pas de conflit d'intérêt entre N et les deux R_J .

En revanche, qu'en sera-t-il s'il y a conflit d'intérêt dans ce jeu à mouvements simultanés ? L'issue du jeu dépendra du niveau conflictuel entre N et chacun des deux R_J (par ordre croissant de préférences). Ceci fera l'objet de développements ultérieurs.

Par contre, c'est l'usage de cette capacité d'internalisation de la règle d'allocation \prod_J^D des gouvernements bénéficiaires qui sera analysée dans le jeu séquentiel où ces derniers exploitent stratégiquement le dilemme du Samaritain auquel le donateur fait face.

2.2. Mouvements séquentiels du donateur suiveur de Stackelberg

La majorité de la littérature traditionnelle sur l'aide suppose, du moins implicitement, que le donateur est leader de Stackelberg. La conditionnalité a été une stratégie très utilisée par la communauté des donateurs ces dernières décennies. Une manière de voir la conditionnalité est que les donateurs dictent les termes de la relation Principal-Agent de l'aide (Svensson, 2000 ; Azam et Laffont, 2003 ; Hagen, 2006). Ceci a été modélisé comme étant le donateur N qui a l'avantage du premier pas dans sa relation avec les bénéficiaires. Comme nous l'avions souligné dans l'introduction, la plupart des analyses empiriques ont néanmoins conclu qu'au mieux la conditionnalité a un impact limité. Les conditions spécifiées n'ont jamais été pleinement remplies.

De plus, pour les donateurs altruistes, il a été difficile d'éviter l'incohérence temporelle liée à l'engagement *ex ante* (Svensson, 2000). Aussi, dans la littérature sur le dilemme du Samaritain⁹, on suppose que le donateur est un suiveur de Stackelberg (Svensson, 2000 ; Hagen, 2006 ; Pedersen, 2001). Nous en ferons autant ici.

Le problème d'inefficacité de l'aide est intensifié lorsque le gouvernement bénéficiaire exploite le fait qu'une baisse du soutien local génère

⁹ Expression donnée par James Buchanan (1975) à l'incapacité des riches altruistes à assurer le bien-être du pauvre.

plus d'aide. Ce problème survient lorsque le donateur ne peut pas remplir son engagement *ex ante* (Azam et Laffont, 2003 ; Svensson, 2000). Dans ce modèle, c'est comme si le bénéficiaire est un leader de Stackelberg. Le bénéficiaire anticipe et prend en compte l'effet de sa propre politique avant de décider de sa politique de redistribution destinée à réduire la pauvreté dans son pays. Le jeu séquentiel se déroule de la manière suivante : le donateur altruiste observe, à l'étape 2, les investissements faits par les deux bénéficiaires dans leurs pays respectifs. Ensuite, il alloue et décaisse à l'étape 3 du jeu indépendamment des niveaux d'investissement ainsi effectués par les gouvernements bénéficiaires. En résultat, les gouvernements bénéficiaires persistent dans l'aléa moral pour chaque fois obtenir plus d'aide sans accroître de façon significative la consommation du pauvre au Sud.

Le niveau optimal de consommation de chaque gouvernement bénéficiaire qui internalise la règle d'allocation optimale *ex post* ($\Pi_J^D = \Pi_J^* < 1$) est :

$$C_J^D = Y_J + g_J a_J^D = g_J \Pi_J^D R^D \quad (7)$$

En la dérivant partiellement par rapport à Y_J , on obtient l'expression de la variation relative de l'aide qui montre que les gouvernements bénéficiaires sont devenus eux-mêmes collecteurs d'une partie des retours sur investissement de l'étape 3, en l'absence d'engagement *ex ante* :

$$\frac{\partial a_J^D}{\partial Y_J} = \left(\frac{1}{g_J} \right) (\Pi_J^* - 1) < 0 \quad (8)$$

Tant que $\Pi_J^* \neq \frac{1}{2}$, donc $h_N \neq 1$, les deux bénéficiaires expérimentent différents retours d'investissement et productivités d'aide.

La condition de 1^{er} ordre pour l'investissement optimal est maintenant :

$$-V'(E - I_J) + \Pi_J^* f'(I_J^D) = 0 \quad (9)$$

Comme $\Pi_J^* < 1$, $I_J^D < I^P$, il y a donc sous-investissement dans les deux pays bénéficiaires comparé au cas d'engagement *ex ante*. Il s'ensuit que le donateur est en mauvaise position : la distribution relative de la consommation dans les pays bénéficiaires est la même, mais le montant de ressources disponible est plus faible ($R^D < R^P$). C'est la version du dilemme du Samaritain auquel le donateur fait face.

En d'autres termes, l'effort du donateur pour accroître la consommation *ex post* dans les pays bénéficiaires incite moins ces derniers à plus d'investissements appropriés. L'aide étrangère chasse le soutien local (problème

de la fongibilité de l'aide¹⁰ traité par Hagen, 2000 et Pedersen, 1997 et partiellement par Azam et Laffont, 2003).

Dans le cas qui nous intéresse ici, l'aide globale du donateur ($a = a_1^D + a_2^D$) est exogène (Svensson, 2000), mais le transfert d'une partie de l'aide a_1 à a_2 , du fait du différentiel de productivité d'aide à l'avantage du bénéficiaire R_2 ($g_1 < g_2$), sera soumise, à travers la règle d'allocation, à une taxation de taux $1 - \Pi_j^*$. En d'autres termes, l'aide moins productive dans le pays bénéficiaire 1 est censée profiter au bénéficiaire R_2 (effet d'efficacité), mais le fait qu'une partie $(1 - \Pi_j^*)$ de l'accroissement du revenu générée par l'investissement I_2 est transférée au bénéficiaire R_1 (effet redistribution) conduit R_2 à réduire son niveau d'investissement à l'étape suivante, réduisant de ce fait le montant total de ressources disponible pour la consommation à l'étape 3. En effet, moins le bénéficiaire R_2 est « taxé », plus il investit :

$$\frac{dI_j^D}{d\Pi_j^*} = - \left[\frac{f'(I_j^D)}{v''(E-I) + \Pi_j^* f''(I_j^D)} \right] > 0.$$

Toutefois, comme une plus large part allant à R_1 signifie inévitablement une plus faible à R_2 , $y^D = y_1^D + y_2^D$ n'a donc pas besoin d'augmenter. En d'autres termes, si le but pour le donateur N était d'avoir le plus de ressources possible pour la distribution à l'étape 3, il serait préférable d'avoir, à un niveau maximal ($\Pi_1^* = \hat{\Pi}$), plus d'investissement chez le bénéficiaire R_1 qu'en R_2 . La proposition 3 et le lemme 2 de Hagen (2006) résumant ce résultat intuitif :

Proposition 3 : y^D est une fonction strictement concave de Π_1^* avec un maximum unique à $\hat{\Pi}$.

De cette proposition et du lemme 1, on en déduit le lemme 2 :

Lemme 2 : $\exists \hat{h} > 1$ tel que $\Pi_1^* = \hat{\Pi}$.

Preuve de la proposition 3 et du lemme 2 : voir annexe A.

Le changement en y provoqué par le changement de la règle d'allocation Π_1 est l'effet en gain d'efficacité par la délégation de la règle d'allocation du donateur N à un agent (IMA) aux préférences différentes des siennes. Cet effet en gain d'efficacité provient d'un double effet de la règle d'allocation optimale de la délégation en régime A: l'effet d'efficacité économique provenant du

¹⁰ La définition adoptée ici correspond à celle de Pedersen (1997) qui caractérise l'aide comme fongible que lorsqu'il est possible pour le gouvernement bénéficiaire de détourner les ressources de l'activité que le donateur cherche à financer.

différentiel de productivité des R_j et l'effet *distributionnel* lié à la volonté de l'IMA d'atténuer le différentiel de productivité. C'est l'efficacité de ce double effet provoqué par la délégation de la règle d'allocation *ex post* du donateur N à une IMA aux préférences différentes des siennes qui sera analysée dans la section suivante.

3. STRUCTURE DU RÉGIME DE LA DÉLÉGATION A UN AGENT AUX PRÉFÉRENCES DIFFÉRENTES DE CELLES DU DONATEUR BILATÉRAL

Compte tenu de l'incapacité du donateur bilatéral à s'engager de façon crédible (incohérence temporelle du régime d'engagement *ex ante* : P, aléa moral du régime discrétionnaire : D), ne serait-il pas optimal pour lui de déléguer la responsabilité de la tâche d'exécution de la politique de distribution d'au moins une partie de l'aide à l'étape 3 du jeu séquentiel à un agent (en l'occurrence une IMA tel que la Banque mondiale par exemple) aux préférences différentes des siennes et dont la mission *anti-pauvreté* sera la recherche de gain d'efficacité ? C'est ce que nous essayons d'analyser à travers la formalisation du processus initiée par Svensson (2000) et poursuivie par Hagen (2006).

A l'étape 1 du jeu, le donateur bilatéral prend sa décision de déléguer sa règle de distribution à l'étape 3 de l'aide à un agent indépendant disposant d'une technologie d'engagement *ex post* crédible. Sachant que le choix des niveaux d'investissement et de consommation des bénéficiaires à l'étape 2 dépend de cette règle de distribution *ex post*, la solution sera, au vu des développements précédents, une allocation optimale d'aide de la forme $a_j^A = \Pi_j^A R^A - y_j^A$ définie par Hagen (2006), avec seulement la part des ressources totales disponibles allant au bénéficiaire 1 qui est différente ($y_1^A \neq y_1^D$). En admettant que cette part y_1^A est une fonction croissante de \mathbf{h} , décider du mandat optimal pour un agent, \mathbf{h}_A^* , se réduirait à choisir la règle d'allocation Π_1^A .

Dans cette logique, le donateur chercherait à maximiser son bien-être en tenant compte de l'effet incitatif de Π_1^A sur l'investissement à l'étape 2 et donc sur le revenu y_1^A à l'étape 3 :

$$\max_{\Pi_1^A} W_N = \frac{(\mathbf{g}_1 \Pi_1^A R^A)^{1-h_N}}{1-h_N} + \frac{(\mathbf{g}_2 (1-\Pi_1^A) R^A)^{1-h_N}}{1-h_N} \quad (10)$$

La condition de 1^{er} ordre pour un maximum est :

$$\frac{\partial W_N}{\partial \Pi_1^A} = (C_1^A)^{-h_N} \frac{dC_1^A}{d\Pi_1^A} + (C_2^A)^{-h_N} \frac{dC_2^A}{d\Pi_1^A} = 0$$

Elle peut s'écrire :

$$\left[R^A + \Pi_1^A \frac{\partial y^A}{\partial \Pi_1^A} \right] + \left(\frac{\mathbf{g}_1}{\mathbf{g}_2} \right)^{\frac{h_N - h_A}{h_A}} \left[(1 - \Pi_1^A) \frac{\partial y^A}{\partial \Pi_1^A} - R^A \right] = 0 \quad (11)$$

On utilise ici le fait qu'à l'étape 3, $(C_1^A / C_2^A) = (\mathbf{g}_1 / \mathbf{g}_2)^{(1/h_A)}$. On peut aussi noter que changer Π_1^A a à la fois un *effet distributionnel* et un *effet efficacité sur les ressources totales disponibles* à l'étape 3. Un accroissement en Π_1^A implique objectivement un gain pour le bénéficiaire 1, tandis que le bénéficiaire 2 perd R^A à la marge. Savoir si l'effet d'efficacité est positif ou négatif dépendra du signe de $(\partial y^A / \partial \Pi_1^A)$.

La condition de premier ordre peut être réécrite comme suit :

$$\left(\frac{h_N - h_A}{h_A} \right) \ln \left(\frac{\mathbf{g}_1}{\mathbf{g}_2} \right) = \ln \left[\frac{R^A + \Pi_1^A \frac{\partial y^A}{\partial \Pi_1^A}}{R^A - (1 - \Pi_1^A) \frac{\partial y^A}{\partial \Pi_1^A}} \right] \quad (12)$$

Cette équation définit implicitement \mathbf{h}_A^* . Pour interpréter cette condition, on peut se servir du lemme 2 qui spécifie qu'il y a un donateur de type $\hat{\mathbf{h}}$ pour qui $\Pi_1^* = \hat{\Pi}$. Si un tel donateur évalue les bénéfices de la délégation à un agent avec un degré différent d'aversion à l'inégalité, il notera que $\mathbf{h}_A = \mathbf{h}_N$, $\Pi_1^A = \hat{\Pi}$ et donc $(\partial y^A / \partial \Pi_1^A = 0)$.

Si, dans un premier temps, on annule chacune des deux parties de l'équation (12), on aura $\mathbf{h}_A = \mathbf{h}_N$. On peut donc en déduire que *ce type de donateur ne sent pas le besoin de déléguer*. L'intuition est que, pour bénéficier de la délégation, les effets incitatifs négatifs de l'aide doivent être réduits. Toutefois, étant donné que l'agent opérera sous discrétion, il ne peut faire mieux que maximiser y^A . Si c'est le cas lorsque le bénéficiaire 1 s'attribue une part de la consommation en termes équivalents d'aide de $\hat{\Pi}$, *un donateur avec ces préférences n'a rien à gagner de la délégation*. Pour les types de donateurs moins concernés par l'inégalité relative $\mathbf{h}_A = \mathbf{h}_N$, partant de leurs vraies préférences, on aura le cas où $(\partial y^A / \partial \Pi_1^A) > 0$. Cela signifie que l'expression entre parenthèses sur la partie droite de (12) est plus grande que 1, $(\ln(> 1) > 0)$ et donc son log népérien est positif. Si $\mathbf{g}_1 < \mathbf{g}_2$, le signe de la

partie gauche est le signe négatif du signe de $(\mathbf{h}_N - \mathbf{h}_A)/\mathbf{h}_A$. Alors $\mathbf{h}_N \prec \mathbf{h}_A^*$.

En d'autres termes, l'agent optimal est plus préoccupé par la pauvreté relative que le donateur. La raison est que ce type de donateur est « trop préoccupé » par l'efficacité *ex post* qui favorise le bénéficiaire 2 à tel point qu'il trouve optimal *ex ante* d'accroître l'investissement du bénéficiaire I_1 aux dépens de I_2 en s'engageant à réaliser $\Pi_1^A \succ \Pi_1^*$ par la délégation.

Ceci est l'opposé du résultat de Svensson (2000). Dans le contexte actuel, ce résultat s'obtient uniquement si $\mathbf{h}_N \succ \mathbf{h}$. De tels donateurs sont « trop averses à l'inégalité » dans le sens où il est possible d'obtenir un meilleur effort d'investissement entre les bénéficiaires en déléguant à un agent au mandat qui met moins l'accent sur l'atténuation des différentiels de consommation. Si la distorsion de la distribution de consommation est négligeable à partir de $\mathbf{h}_A = \mathbf{h}_N$ tandis que le gain d'efficacité est à son maximum, il est optimal pour le donateur bilatéral de s'abstenir en confiant la responsabilité d'allocation *ex post* de son budget à un agent plus « conservateur ».

D'où la proposition suivante :

Proposition 4 :

1. Lorsque $\mathbf{h}_N = \mathbf{h}$, il n'y a aucun bénéfice à stratégiquement déléguer la politique d'aide à un agent aux préférences différentes de celles du donateur.
2. Lorsque $\mathbf{h}_N \neq \mathbf{h}$, le donateur bénéficiera de la délégation. Si $\mathbf{h}_N \succ \mathbf{h}$ ($\mathbf{h}_N \prec \mathbf{h}$), l'agent optimal est moins (plus) préoccupé par l'inégalité que N.

Preuve de la proposition 4 : voir annexe A

L'intuition derrière ce résultat est que la délégation n'est bénéfique que lorsqu'il y a un gain d'efficacité. Par elle-même, la distribution *ex post* est optimale pour un donateur N compte tenu de ses préférences. Le problème est que l'allocation discrétionnaire de l'aide génère des effets incitatifs négatifs résultant en de plus faibles niveaux d'investissement que dans le cas du régime d'engagement *ex ante*. De plus, lorsque $\mathbf{h}_N \neq \mathbf{h}$, le revenu domestique total des bénéficiaires R_j n'est même pas maximisé compte tenu du fait que l'aide est distribuée *ex post*. Alors, changer la règle d'allocation peut avoir des effets positifs. Le type d'agent (A) choisi est déterminé par le fait que davantage de redistribution en faveur du bénéficiaire R_1 accroît ou réduit le montant de ressources disponibles à l'étape 3, lequel à son tour dépend de $\mathbf{h}_N \succeq \mathbf{h}$.

Un dernier point à noter est que la délégation ne peut pas réaliser pleinement le résultat du régime d'engagement *ex ante*. Ceci est dû au fait que

si la concurrence pour l'aide (problème de coordination entre les bénéficiaires R_j) n'est pas éliminée, des effets incitatifs négatifs demeurent. Tant que l'agent délégué (A) opère sous discrétion, les bénéficiaires R_j tiennent compte du fait que leurs niveaux de consommation à l'étape 3 sont interdépendants par la règle d'allocation optimale de l'aide. Alors, les niveaux d'investissement seront inférieurs à ceux atteints dans le régime d'engagement *ex ante* pour les deux bénéficiaires R_j . Il s'ensuit que le donateur sera en moins bonne position comparé à ce qu'il aurait pu réaliser en régime d'engagement *ex ante*. Un donateur de type \hat{h} ne peut pas améliorer le bien-être W_N^D , le niveau de sa fonction objectif atteint sous le régime discrétionnaire sans délégation. Comme noté dans la section 2, il est nettement plus faible que W_N^P ; tandis que la distribution relative de la consommation est la même dans les deux régimes, $y^D \prec y^P$ et donc $C_1^D + C_2^D \prec C_1^P + C_2^P$. Les types de donateurs dont $h_N \neq \hat{h}$ peuvent améliorer leur bien-être de W_N^D à travers la stratégie de la délégation, mais ne peuvent pas atteindre W_N^P . La part de consommation totale du bénéficiaire R_1 mesurée en termes équivalents d'aide n'est pas égale à Π_1^* et $y^A \prec y^P$.

Le fait que deux donateurs aux antipodes de la ligne des donateurs de l'aide au développement (Etats-Unis, moins averse à la pauvreté que les pays scandinaves champions de l'aide) délèguent leur règle d'allocation à un même agent (IMA : Banque mondiale) se trouve ainsi théoriquement justifié. Ceci constitue, à notre avis, un gain conceptuel dans la recherche de l'efficacité des mécanismes institutionnels actuels de la délégation de l'aide.

CONCLUSION

Utiliser un modèle de type Principal-Agent pour fournir une justification théorique du gain en efficacité que peut avoir un donateur bilatéral plus ou moins altruiste, sujet au dilemme du Samaritain, à déléguer sa règle d'allocation optimale à un agent indépendant (en l'occurrence une IMA) aux préférences différentes des siennes peut aider à relâcher des contraintes incitatives trop contraignantes du régime d'engagement *ex ante*. Depuis les années quatre-vingt, une part croissante de l'aide bilatérale (évaluée au total à 52,3 milliards USD en 2001¹¹) passe par des IMA¹² mais les échecs du « Consensus de Washington » ont remis à l'ordre du jour leur efficacité à réduire la pauvreté au Sud. Dans un monde de plus en plus interdépendant, la recherche de partenariats plus axés sur la bonne gouvernance en termes de gestion de biens publics mondiaux (réduction de la pauvreté, prévention et gestion des crises financières,

¹¹ Selon les statistiques du Comité d'aide au développement de l'OCDE (2002).

¹² Environ 33%. Les institutions multilatérales d'aide (IMA) concernées sont notamment la Banque mondiale et le FMI.

développement durable) et de construction des capacités endogènes des pays du Sud constitue un des axes majeurs de la finance globalisée actuelle.

Dans ce partenariat de la bonne gouvernance, il est donc possible de restaurer une certaine légitimité de l'action un temps décriée des IMA, mais si nécessaire dans la gestion des biens publics mondiaux. La solution institutionnelle de la délégation à une IMA au mandat anti-pauvreté (ou anti-inegalité) susceptible de rapprocher le régime discrétionnaire de l'optimum référentiel de *second best* participe à cette dynamique d'ensemble. Nous montrons que le résultat intuitif de Svensson (2000) de la délégation d'une part du budget d'aide à un agent (IMA) moins averse à la pauvreté que le donateur reste à l'image de la délégation de la politique monétaire à la banque centrale (mandat anti-inflation). La réalité de la délégation des donateurs aux degrés d'altruisme différents à une même IMA (en l'occurrence la Banque mondiale ou le FMI) semble corroborer la thèse de son gain en efficacité de Hagen (2006) que nous défendons ici. En utilisant la théorie des jeux pour analyser les perspectives stratégiques de la délégation de la règle d'allocation *ex post* d'une IMA aux préférences différentes de celles du donateur bilatéral, quelques résultats intuitifs peuvent être dégagés.

L'influence de l'aide sur les résultats escomptés (réduction de la pauvreté au Sud) dépend de l'utilisation appropriée de la règle d'allocation optimale *ex post* déléguée à l'agent IMA au mandat anti-pauvreté (ou anti-inegalité). Cette règle, axée sur la recherche d'un gain d'efficacité par rapport à celle du donateur bilatéral, n'est bénéfique que dans la mesure où elle réduit à la fois les différentiels d'inefficacité et d'inegalité entre les pays bénéficiaires de l'aide. Le degré d'altruisme du donateur bilatéral déterminera les effets compensateurs de cette règle d'allocation *ex post* de l'agent IMA. Ceci justifie théoriquement le fait que deux pays donateurs, aux antipodes du processus de délivrance de l'aide (pays nordiques et Etats-unis, respectivement plus adverse à l'inegalité que l'autre) délèguent une partie de leur responsabilité à un même agent (en l'occurrence une IMA) aux préférences différentes des leurs. En comparant le régime de la délégation (régime A) à celui de la discrétion (régime D où les bénéficiaires profitent stratégiquement du dilemme du Samaritain qu'affronte le donateur bilatéral altruiste), il apparaît que la consommation du pauvre au Sud est davantage susceptible de s'améliorer par la règle d'allocation optimale *ex post* de la première (Π_J^A) par rapport à celle de la seconde (Π_J^D). Celle-ci n'est possible que dans la mesure où il existe un niveau maximal de la règle d'allocation optimale ($\Pi_J^A = \hat{\Pi}_J$) susceptible de déclencher de manière appropriée les deux effets compensateurs (*effet efficacité économique* et *effet redistribution*). L'efficacité de l'application de cette d'allocation optimale, compensatrice des efforts individuels des donateurs bilatéraux, dépendra de la volonté et de la capacité de l'IMA (en l'occurrence la Banque mondiale) à l'intégrer dans son fonctionnement interne. Les démarches entreprises récemment par la Banque mondiale vont dans ce sens (cf. « La déclaration de Paris », 2005).

Si la délégation par le donateur altruiste de la règle d'allocation de l'aide à un agent aux préférences différentes des siennes justifie de manière théorique le recours utile et nécessaire de différents pays donateurs du Nord aux IMA (Banque mondiale par exemple) pour une meilleure efficacité et crédibilité de l'aide, celle du partenariat public-privé qui introduit une tierce partie (firme privée contractante) aux objectifs plus conflictuels (recherche du profit) dans la relation Principal-Agent de l'aide semble également être une des voies analytiques alternatives complémentaires et non négligeables dans un contexte de globalisation croissante et de développement participatif (intégration de la société civile). La combinaison de ces deux types d'intermédiaires institutionnels (IMA, ONG à but non lucratif ou lucratif) dans la stratégie des acteurs fondamentaux de la relation Principal-Agent (donateur bilatéral, pays bénéficiaires) permettra d'enrichir les aspects positifs et normatifs de l'architecture internationale du processus de délivrance de l'aide.

L'analyse des déterminants institutionnels de la délégation d'une part du budget d'aide d'un donateur bilatéral plus ou moins altruiste à une IMA aux préférences différentes des siennes participe ainsi à la dynamique de l'efficacité de l'aide publique au développement (APD) dans la perspective de la construction des capacités endogènes de production, de commercialisation et de négociation des pays les moins avancés (PMA) dans un monde de plus en plus globalisé. Dès que ces capacités endogènes de développement acquises, l'APD n'aurait plus sa raison d'être, une fois remplie sa mission de facteur d'intégration à l'économie mondialisée, du moins pas sous sa forme actuelle.

L'appropriation progressive des processus de développement endogène par les PMA et leur accompagnement approprié par les pays donateurs feront passer l'aide au développement au statut de véritable partenariat Nord-Sud bénéfiques à toutes les parties prenantes. La gestion d'un bien public mondial qu'est la réduction de la pauvreté au Sud deviendra réellement un thème fédérateur pour tous les acteurs du processus de délivrance de l'aide. L'aide au développement pourrait davantage être analysée en termes stratégiques entre partenaires concernés plutôt qu'en termes de conditionnalité imposée par le Nord au Sud. L'aide au développement par ce biais peut être une forme d'intégration réussie des PMA à la mondialisation.

ANNEXE

Preuve de la proposition 1

En combinant les contraintes (2a) et (2b) et en insérant le résultat dans la fonction objectif, le problème de maximisation concerne une seule variable, à savoir a_1^P . La condition de 1^{er} ordre pour le cas où $h_N \neq 1$ est :

$$\frac{\partial W_N}{\partial a_1} = (C_1^P)^{h_N} \frac{\partial C_1^P}{\partial a_1^P} + (C_2^P)^{h_N} \frac{\partial C_2^P}{\partial a_1^P} = 0 \quad (\text{A1})$$

Si $\partial C_1^P / \partial a_1^P$ et $\partial C_2^P / \partial a_1^P = -g_2$, on obtient (5). La partie *i*) concerne le cas spécial $g_1 = g_2$. Ensuite, la condition de 1^{er} ordre se réduit à $C_1^P = C_2^P$. Si les deux bénéficiaires investissent le même montant dans ce régime et donc ont les mêmes niveaux de revenus, $a_1^P = a_2^P = \frac{1}{2}a$ lorsque la productivité d'aide est identique. La solution de la partie *ii*) part de $C_2^P / C_1^P = (g_2 / g_1)^{(1/h_N)}$.

Utilisant (2a) et (2b) et la définition du revenu en termes équivalents d'aide et définissant Π_J^P comme dans (6), on arrive aux fonctions d'allocation d'aide $a_J^P = \Pi_J^P R^P - y^P$.

Preuve du lemme 1

Le lemme 1 est plus facilement démontré en calculant l'effet de h_N sur $y = \Pi_1^P / (1 - \Pi_1^P) = (g_1 / g_2)^{(1-h_N/h_N)}$, qui est croissant en Π_1^P . En prenant les logs, on trouve que $(1/y)(\partial y / \partial h_N) = -(1/(h_N)^2) \ln(g_1 / g_2)$ est positif tant que $g_1 < g_2$. Alors, $\partial \Pi_1^P / \partial \Pi_1^P > 0$ et la partie *i*) est prouvée. Si $h_N \rightarrow 1$, on peut voir que $y \rightarrow 1$. Il en est de même pour $\Pi_1^P \rightarrow 1/2$. En combinant avec $\partial \Pi_1^P / \partial h_N > 0$, ceci signifie que $\Pi_1^P \gtrless 1/2 \Leftrightarrow h_N \gtrless 1$, concluant la preuve de la partie *ii*). La limite de $\ln y$ lorsque $h_N \rightarrow 0$ est $-\infty$, démontrant que $\lim_{h_N \rightarrow 0} y = 0 \Leftrightarrow \lim_{h_N \rightarrow 0} \Pi_1^P = 0$. Un exercice similaire montre que $\lim_{h_N \rightarrow 0} \Pi_1^P = g_2 / (g_1 + g_2)$. Alors, $\Pi_1^P \in (0, g_2 / (g_1 + g_2)) \forall h_N \in (0, \infty)$.

Preuve de la proposition 2

Dans le cas du régime d'engagement *ex ante* (P), a_J affecte directement et uniquement C_J parce que les bénéficiaires perçoivent l'aide qui leur est attribuée comme donnée lorsqu'ils prennent leurs décisions d'investissement. Sous le régime discrétionnaire à mouvements simultanés, l'absence de conflit

d'intérêt amène N et les deux R_j à optimiser indépendamment et simultanément leurs actions respectives. Aucun d'entre eux n'a l'avantage de l'initiative. C'est comme si chaque acteur internalise son action optimale de telle manière que l'issue du jeu à mouvements simultanés ne peut qu'être de la forme : $a_j^D = \prod_j^D R^D - y_j^D$. La part de consommation en termes équivalents d'aide reste la même qu'en régime d'engagement *ex ante* ($\prod_j^D = \prod_j^P = \prod_j^*$), mais les niveaux de revenus peuvent être quelque peu différents du fait qu'aucune conditionnalité n'a servi de référence ($y_j^D < y_j^P$). La condition de 1^{er} ordre pour l'investissement optimal se confirme comme dans le cas d'engagement *ex ante* : $-V'(E - I_j^D) + f'(I_j^D) = 0$, montrant que les investissements restent les mêmes qu'en P, mais avec des consommations et des revenus plus faibles qu'en P. La condition de 1^{er} ordre pour une allocation d'aide optimale permet ainsi d'exprimer le résultat suivant : $a_j^D = \prod_j^D R^D - y_j^D$, avec $R^D \neq R^P$.

Preuve de la proposition 3

Compte tenu des hypothèses faites sur les préférences et la technologie :

$I_j^D = E - (k \prod_j)^{-(1/m)}$. On arrive ensuite à :

$$y^D = y^* - k \left[\frac{(k \prod_1^*)^{-1/m}}{g_1} + \frac{(k \prod_2^*)^{-1/m}}{g_2} \right] \quad \text{où} \quad y^* = ((kE/g_1) + (kE/g_2))$$

est le niveau de revenu combiné en termes équivalents d'aide atteint par les bénéficiaires s'ils investissent tous les deux leurs dotations. Prendre les dérivées premières et secondes de cette expression démontre que y^D est une fonction qui

a un maximum unique global à : $\prod_1^* = \left((g_2)^{m/(1+m)} / (g_1)^{m/(1+m)} + (g_2)^{m/(1+m)} \right) = \hat{\Pi}$,

tant que $g_2 > g_1$, $\hat{\Pi} \in \left(\frac{1}{2}, \frac{g_2}{g_1 + g_2} \right)$.

Preuve du lemme 2

Par le lemme 1, $\partial \prod_1^* / \partial h_N > 0$ et $\prod_1^* \geq 1/2 \Leftrightarrow h_N \geq 1$. Comme il vient d'être démontré, $\hat{\Pi} > 1/2$. Il s'ensuit que $\exists h_N > 1$ tel que $\prod_1^* = \hat{\Pi}$. Nous notons cette valeur spécifique du degré d'aversion pour l'inégalité par \hat{h} .

Preuve de la proposition 4

La première ligne de (12) dans le texte principal contient les dérivées $ac_2^A / d \prod_1^A$ et $ac_2^A / dc \prod_1^A$.

De (7) on obtient :

$$\frac{dC_1^A}{d\Pi_1^A} = \mathbf{g}_1 R^A + \mathbf{g}_2 \Pi_1^A \frac{\partial R^A}{\partial \Pi_1^A}, \quad (\text{A2a})$$

$$\frac{dC_2^A}{d\Pi_1^A} = -\mathbf{g}_2 R^A + \mathbf{g}_1 (1 - \Pi_1^A) \frac{\partial R^A}{\partial \Pi_1^A}. \quad (\text{A2b})$$

Maintenant $\partial R^A / \partial \Pi_1^A = \partial y^A / \partial \Pi_1^A$ si a est constant. De plus, l'agent allouera l'aide de telle sorte que $(C_1^A / C_2^A) = (\mathbf{g}_1 / \mathbf{g}_2)^{(1/h_N)}$.

Utilisant ce résultat aussi bien que ((A2a) et (A2b)) pour réarranger (12), il peut être simplifié dans :

$$\left[R^A + \Pi_1^A \frac{\partial y^A}{\partial \Pi_1^A} \right] + \left(\frac{\mathbf{g}_1}{\mathbf{g}_2} \right)^{\frac{h_N - h_A}{h_A}} \left[(1 - \Pi_1^A) \frac{\partial R^A}{\partial \Pi_1^A} - R^A \right] = 0. \quad (\text{A3})$$

Il s'ensuit qu'à l'optimum, l'expression entre crochets bouclés doit être égale à zéro. Ceci résulte en (13). La dérivée seconde de W_N par rapport à Π_1^A est :

$$\frac{\partial^2 W_N}{\partial (\Pi_1^A)^2} = -\mathbf{h}_N (C_1^A)^{-h_N-1} \left(\frac{dC_1^A}{d\Pi_1^A} \right)^2 - \mathbf{h}_N (C_2^A)^{-h_N-1} \left(\frac{dC_2^A}{d\Pi_1^A} \right)^2 + (C_1^A)^{-h_N} \frac{d^2 C_1^A}{d(\Pi_1^A)^2} + (C_2^A)^{-h_N} \frac{d^2 C_2^A}{d(\Pi_1^A)^2}$$

Les deux premiers termes peuvent être considérés comme négatifs. Les dérivées secondes de la consommation à l'étape 3 par rapport à la part allouée au bénéficiaire 1 sont :

$$\frac{d^2 C_1^A}{d(\Pi_1^A)^2} = \mathbf{g}_1 \left(2 \frac{\partial y^A}{\partial \Pi_1^A} + \Pi_1^A \frac{\partial^2 y^A}{\partial (\Pi_1^A)^2} \right) \quad (\text{A5a})$$

$$\frac{d^2 C_2^A}{d(\Pi_1^A)^2} = \mathbf{g}_2 \left((1 - \Pi_1^A) \frac{\partial^2 y^A}{\partial (\Pi_1^A)^2} - 2 \frac{\partial y^A}{\partial \Pi_1^A} \right). \quad (\text{A5b})$$

Par définition $\mathbf{h}_N = \mathbf{h} \Leftrightarrow (\partial y^A / \partial \Pi_1^A) = 0$. Nous savons que $(\partial^2 y^A / \partial (\Pi_1^A)^2) < 0$. Donc, pour $\mathbf{h}_A^* = \mathbf{h}_N = \mathbf{h}$, la condition de second ordre pour un maximum se vérifie. Pour $\mathbf{h}_A^* \neq \mathbf{h}_N$, $\partial y^A / \partial \Pi_1^A \neq 0$.

En utilisant ((A5a) et (A5b)), le signe des deux derniers termes de (A4) peut être considéré comme étant le même que le signe de :

$$\left[\Pi_1^A + \left(\frac{\mathbf{g}_1}{\mathbf{g}_2} \right)^{\frac{h_N - h_A}{h_A}} (1 - \Pi_1^A) \right] \frac{\partial^2 y^A}{\partial (\Pi_1^A)^2} + 2 \frac{\partial y^A}{\partial \Pi_1^A} \left[1 - \left(\frac{\mathbf{g}_1}{\mathbf{g}_2} \right)^{\frac{h_N - h_A}{h_A}} \right] \quad (\text{A6})$$

Pour $h_N < h_A^*$, l'expression dans le second crochet carré est négative. En même temps, $\partial y^A / \partial \Pi_1^A > 0$. Lorsque $h_N < h_A^*$, $1 - (\mathbf{g}_1 / \mathbf{g}_2)^{(h_N - h_A) / h_A} > 0$. Aussi, est-il sans ambiguïté que $(\partial^2 W_N / \partial (\Pi_1^A)^2) < 0$.

RÉFÉRENCES

- Adam C.S., O'Connell S.A., 1999, "Aid, Taxation and Development in Sub-Saharan Africa", *Economics and Politics* 11, (3), 225-253.
- Azam J.P., Laffont J.J., 2003, "Contracting for aid", *Journal of Development Economics* 70, 25-58.
- Berthélémy J.C., 2006, "Bilateral Donors' Interest vs. Recipients' Development Motives in Aid Allocation: Do All Donors Behave the Same?", *Review of Development Economics*, 10 (2), 179-194.
- Boone P., 1996, "Politics and the effectiveness of Foreign aid", *European Economic Review* 40, 289-329.
- Buchanan, 1975, "The Samaritan's Dilemma", in: E.S. Phelps (Editor), *Altruism, Morality and Economic Theory*, Russel Sage Foundation, New York.
- Collier P., 1997, "The failure of conditionality", in: Gwin C. and J.M. Nelson (Editors), *Perspectives on Aid and Development. Policy Essay*, 22, ODC, Washington D.C.
- Collier P., Dollar D., 2002, "Aid allocation and poverty reduction", *European Economic Review* 46 (8), 1475-1500.
- Devarajan S. and al., 1999, "What Does Aid to Africa Finance?", Policy Research Working Paper 2092, *World Bank*.
- Dollar D., Svensson J., 1998, "What Explains The Success or Failure of Structural Adjustment Programs?", *Economic Journal* 110, 804-917.
- Drazen A., 1999, "*Political Economy in Macroeconomics*", Princeton University Press, Princeton, NJ.
- Hagen R.J., 2000, "Aspects of The Political Economy of Foreign Aid", *Working Paper* 66/00, Foundation of Research in Economics and Business Administration Bergen.
- Hagen R. J., 2006, "Samaritan Agents? On the Strategic Delegation of Aid Policy", *Journal of Development Economics* 70, 249-263.
- Pedersen K.R., 1996, "Aid, Investment and Incentives", *Scandinavian Journal of Economics* 98, 423-438.
- Pedersen K.R., 1997, "Incentives and Aid dependence", Mimeograph Series 1997/1, Expert Group on Development Issues, Swedish International Development Agency.
- Pedersen K.R., 2001, "The Samaritan's Dilemma and The Effectiveness of Development Aid", *International Tax and Public Finance* 8, 93-103.
- Rogoff K., 1985, "The Optimal Degree of of Commitment to an Intermediate Monetary Target", *Quarterly Journal of Economics* 100, 1169-1190.

- Svensson J., 2000, "When is Foreign Aid Policy Credible? Aid Dependence and Conditionality", *Journal of Development Economics* 61, 61-84.
- Svensson J., 2000, "Foreign Aid and Rent-Seeking", *Journal of International Economics* 51, 437-461.
- Svensson J., 2003, "Why Conditional Aid Does Not Work and What Can Be Done About It?", *Journal of Development Economics* 70, 381-402.
- Villieu P., 2003, "Pacte de stabilité du policy mix et coordination des politiques budgétaires en union monétaire", *Revue économique* 54 (1), 25-46.
- Walsh C., 1995, "Optimal Contracts for Central Bankers", *American Economic Review*, 85, 150-167.

FOREIGN AID CONTRACT: A STRATEGIC DELEGATION TO A MULTILATERAL AID INSTITUTION

Abstract - This paper develops an integrated Principal-Agent model which analyses the contractual and institutional determinants of the efficiency of foreign aid provision. Using the Svensson (2000) model on donors' strategies, we look at incentives in the chain of institutions involved in the delivery of foreign aid. Our model differs from Svensson's by allowing for global partnership and mutual commitment. If we regard foreign aid as a contract whereby an altruistic bilateral donor gives an aid transfer to two recipient countries in return for poverty reduction (as international public good), it remains to be seen whether the anticipation of this adversely affects the recipients' incentives to carry out poverty reduction policies. In order to mitigate this Samaritan Dilemma, we show that failing to devise optimal contracts (first and second best), bilateral donor countries can positively delegate part of their aid budget to institutional intermediates such as multilateral aid institutions (for instance the World Bank) mandated to reduce poverty in the South. This could help bilateral donors mitigate the time-inconsistency and agency problems in foreign aid policy, and therefore push the discretionary equilibrium closer to the second best contract (benchmarking).